



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ,
Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS,
Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie
AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ,
Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe
ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST
par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-34-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°34.04.2026

**OBJET : FINANCES COMMUNALES - Droits de place, marchés, taxis et occupation du
domaine public - Actualisation des tarifs - Exercice budgétaire 2026.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Il est prévu, au budget primitif 2026, une recette correspondant aux droits de place et de
voirie qui seront payés par les différents occupants du domaine public durant cet exercice.

Il est donc nécessaire de fixer les tarifs applicables à chaque catégorie de redevables.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer les droits de place ainsi qu'il suit pour l'année 2026 :

- Étal de marchands forains pour foires, marché et manifestations exceptionnelles :

Forfait étalage :

- a) 0 à 14 m² 6,00 euros/jour
b) 15 à 49 m²..... 25,00 euros/jour

- **Manèges, loteries, attractions en dehors de la fête de la Ste Anne :**
 - a) 0 à 49 m²..... 25 euros/jour
 - b) 50 à 100 m² 35 euros/jour

- **Terrasses ouvertes, contre terrasses et étalages :**
 - 15 euros par mètre carré et par an

- **Dépôt de matériel :** appareil à glace, jus de fruits, distributeur de bonbons, congélateur, brumisateur, porte-journaux, chevalets, kakémono, panneaux mobiles :
 - 50 euros à l'unité, par an

- **Rôtisserie et appareil de cuisson assimilé :**
 - 150 euros à l'unité, par an

- **Associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général :**
 - gratuité

- **Manèges, loteries, attractions et autres occupations du domaine public pour la fête de la Sainte Anne (forfait 3 jours) :**
 - a) 0 à – 14 m²..... 25 euros
 - b) 15 à 49 m²..... 35 euros
 - c) 50 à 100 m² 45 euros

- **Véhicules forains d'alimentation, d'exposition :**
 - a) 0 à – 14 m² 6,00 euros/jour ou forfait de 80 euros par mois
 - b) 15 à 49 m² 25 euros/jour

- **Redevance annuelle des taxis :**
 - 330,00 €

- **Emplacements contigus aux établissements bancaires réservés aux transporteurs de fonds :**
 - 1 648 euros par an et par unité

- **Occupation d'une place de stationnement :**
 - 1 648 euros/an

- **Echafaudage, installations diverses pour travaux :**
 - 1 euros par jour et par m², à partir du premier mètre carré

- **Bulle de vente immobilière :**
 - 31 euros par jour

Le Maire,



André MOLINO



Le secrétaire de séance,

